Compte Rendu du Comité Directeur – Samedi 28 février 2015 - Siège Fédéral

		MEMBRES		MEMBRES DE DROIT
	Jean-Denis BARBET	Catherine EZVAN	Robert GRACIA	Jacques LAGRANGE
	Pierre BERNARD	Jacques FONTAINE	Jean-Michel GRASSER	Henri PREVOST
PRESENT(E) S	Xavier CHILOUX	Dominique FONTANON	François PRINCE	Maryse DEGARDIN
	Maud DUPLOMB	Patricia FURHER	Serge VIAUD	
	Xavier EMMANUELLI		-	
ABSENTS	Emmanuel CROUIN	Stéphane ROBINAUD		
ADSENTS	Emmanuel RICHARD	Jean-Louis RUDELLE		Henri PREVOST

DIFFUSION	
CD	
CD	

OBJET	N°	THEME	DECISIONS ET SUITES À DONNER	RESPONSABLE
Modifications de l'ordre du jour	1	Administratif & statutaire	Points supprimés: Le Bureau propose de supprimer de l'ordre du jour les éléments constitutifs des rapports devant être présentés lors de l'Assemblée Générale du 28 mars 2015 à l'exception du rapport relatif à la clôture des comptes 2014 trésorier qui sera présenté avec l'arrêté des comptes au 31/12/2014. – Aucune opposition Le Bureau propose d'ajouter à l'ordre du jour les questions suivantes: - Conciliation CNOSF du 23 janvier 2015 et suites données - Le championnat de France Interligues Jeunes 2015 - Play-Off 2016 à Bordeaux - L'euro 2016 de football se tiendra en même temps que ce tournoi. - Le championnat du Monde féminin par équipes 2016 Aucune opposition	JDB/HP
Validation de CR des Réunions précédentes	1	Administratif & statutaire	Compte-rendu du Comité Directeur du 29/11/2014 : Le compte-rendu est validé à l'unanimité. Compte-rendu du Comité Directeur des 10 & 11 janvier 2015 relatif à la désignation des membres du comité d'attribution : Le compte-rendu est validé à l'unanimité.	JDB/HP
Point relatif à la situation du sport en France après ce 11 janvier	2	Général	Exposé de la contribution du CNOSF à laquelle la FFSquash, par l'intermédiaire de son Président, Jacques Fontaine a participé à la suite des attentats de janvier 2015.	JF
Arrêté des comptes au 31/12/2014	3	1. Statutaire et financier	a/ Arrêté des comptes au 31/12/2014. La situation fait apparaître un résultat positif à hauteur de 22.698 €uros. Les rapports définitifs (Commissaire aux comptes et Trésorier) seront présentés à l'Assemblée Générale. b/ Budget prévisionnel 2015. Pas de remarques. Ce budget sera présenté pour approbation à l'Assemblée Générale du 28 mars.	JMG JMG/HP

Comité Directeur du 28 février 2015				
Date de rédaction	02 mars 2015			
Date de validation	20 juin 2015			
Date de diffusion	03 mars 2015			

FEDERATION FRANÇAISE DE SQUASH

2, rue de Paris - 94 100 SAINT MAUR DES FOSSES
Tél.: 01 55 12 34 90 / / Fax : 01 55 12 34 91

Site: www.ffsquash.com// E- mail: contact@ffsquash.com Siret n° 323 428 128 00066 – APE 926C – Agrément ministériel n°75S272 du 16 juillet 1981

Point Licences et affiliations – Convention « Club Affilié »	4	Fonctionnement fédéral	a/ Statistiques licences au 27/02/2015 (tableau joint) La baisse générale est plus marquée qu'à la même date la saison dernière (-2,9% au lieu de -0,4%) La hausse des licences « Fédérale » compétition se poursuit mais se tasse un peu, par contre on note une baisse des licences jeunes. Décision: Il conviendra de mieux moduler le travail et les courriers de la Commission d'Evaluation et de la fédération en fonction des différentes typologies des clubs et des avis des Présidents de Ligues et de leurs options locales.	JDB/HP
Evolution de la Convention « Club Affilié »		Fonctionnement administratif	b/Evolution de la Convention : Le bureau rappelle aux membres du CD que David Toulotte à l'initiative du groupe travail licence a été consulté durant toute la phase de conception de ce nouveau document. Le diagnostic réalisé nous présente des constats qui parfois remettent en cause des idées reçues. Cependant, il conviendra de confronter les éléments fournis avec la réalité du terrain. Décision: Une demande de vérification des chiffres relatifs aux structures de pratique non affiliées sera adressée aux Présidents de Ligues. Décision: Les éléments constitutifs du « diagnostic » ayant servi de base à ce travail feront l'objet d'un débat lors de la prochaine réunion des Présidents de Ligues. c/ Etude du nouvel imprimé dont l'objectif est de mieux mettre en valeur l'action de la fédération et les engagements pris par la fédération. Décision: Le nouvel imprimé est validé à l'unanimité.	SV/MD
		Boutique fédérale	Durant le débat apparaît à nouveau la problématique posée par une sorte de concurrence de la boutique fédérale aux ProShops des clubs. Décision pour mise en application immédiate: Retirer de la boutique tous les produits qui ne seront pas clairement identifiés aux couleurs de la Fédération, à l'exception des produits liés à l'enseignement (kits mini-squash) (ex: kits mini-squash, médailles, squash gonflable, etc) ou de produits logotés (ex: FFS, Equipe de France, etc). De plus, l'étude d'une centrale d'achat à disposition des clubs doit être menée.	JDB/HP
Tarifs des licences à la rentrée sportive 2015/2016	5	Administratif et financier	1 - Le principe d'augmentation du prix des licences est accepté à l'unanimité. Il est aussi évoqué le principe d'une augmentation régulière des licences. De même, les membres du CD évoquent la possibilité d'une augmentation uniforme ou différenciée selon le type de licence. Vote : Augmentation Uniforme > Pour : 8 voix Abstentions : 1 voix Le principe d'une augmentation uniforme est adopté. Contre : 4 Voix b - Vote du Montant de l'augmentation : Augmentation de 02 €uros > 2 voix Augmentation de 01 €uros > 10 voix Une augmentation uniforme de 1 €uro par licence est adoptée. Le Comité Directeur propose de ne pas affecter cette augmentation aux licences scolaires : Unanimité Décision : L'augmentation d'un euros par licence, sauf licences scolaires (sans modification du tarif préférentiel octroyé aux clubs), sera présentée à l'Assemblée Générale du 28 mars 2015.	JF/JMG

Comité Directeur du 28 février 2015				
Date de rédaction	02 mars 2015			
Date de validation	20 juin 2015			
Date de diffusion	03 mars 2015			

FEDERATION FRANÇAISE DE SQUASH

2, rue de Paris - 94 100 SAINT MAUR DES FOSSES
Tél.: 01 55 12 34 90 / / Fax : 01 55 12 34 91
Site : www.ffcquash.com// E- mail : contact@ffsquash.com/

Site: www.ffsquash.com// E- mail: contact@ffsquash.com Siret n° 323 428 128 00066 – APE 926C – Agrément ministériel n°75S272 du 16 juillet 1981

Dates des prochaines réunions fédérales	6	Administratif et Statutaire	Les dates sont revues en séance. elles sont annexées au présent compte-rendu. Le Trésorier fait cependant part de son inquiétude quant au fait que, comme en 2015, le délai entre la fin de l'exercice budgétaire et le CD du 27/02/2016 est très court ce qui pourrait avoir des conséquences sur la présentation des comptes 2015. L'Assemblée Générale Elective se tiendra à partir de la mi-décembre 2016. Il est demandé aux ligues de programmer leurs propres Assemblées Générales électives avant le 27 novembre 2016. Par ailleurs, le Comité Directeur souhaite mieux coordonner l'élaboration du calendrier sportif 2016/2017 avec la tenue des réunions statutaires (à ajouter à l'ordre du jour de la CSN du 10 mars 2015).	JDB/HP
Point relatif aux dossiers en cours	7	Féminisation de la pratique	Première réunion du groupe de travail le 12 mars. A noter que le tournoi WSA 2015 n'a pas été attribué car aucun organisateur potentiel ne répond aux critères. Des pistes de travail telles que l'association entre un PSA et un WSA ou l'évolution de tournois féminins telles que le tournoi des Déesses (Squash 95) vers un WSA sont évoquées. Le Comité Directeur demande à la CSN qui se tiendra le 10 mars 2015 de se pencher sur les critères d'attribution, notamment pour promouvoir le tournoi féminin. Dominique Fontanon fera une proposition écrite afin de favoriser la présence de la Fédération sur ces tournois.	JL
		a.Sport et entreprise	Il s'agit d'un gisement important de joueurs. Le travail de groupe envisagé pour traiter ce sujet devra faire des propositions pour le CD de juin 2015. Il pourra aussi envisager des modifications des tarifs des licences ou des affiliations des associations et regroupements corporatifs, mais ces évolutions ne seront applicables qu'à la rentrée de la saison 2016/2017.	
		b.SquashNet & Base de données fédérale	La première livraison de la Base de données a eu lieu, comme prévu le 18 février. Les premiers essais de fonctionnement semblent satisfaisants mais n'ont pas pu être menés normalement en raison de la très grande difficulté à intégrer les données issues de CIMALP (cf. note jointe).	
		c. Groupe de travail « Cahier des charges des championnats nationaux »	Pas de remarques relatives aux orientations envisagées (note jointe) : Le projet sera soumis à l'approbation du comité directeur.	JF/JL
Dates des prochaines réunions fédérales	7	Administratif et Statutaire	Les dates sont revues en séance, notamment en raison de la date prévue pour l'Assemblée Générale ordinaire (26 mars 2016) qui s'avère être le WE de Pâques. Les propositions sont annexées au présent compte-rendu.	JDB/HP
		d. Groupe de travail « Cahier des charges des championnats nationaux»	Pas de remarques relatives aux orientations envisagées (note jointe). Les membres présents signalent quelques points relatifs aux documents actuels, notamment les phases finales des championnats par équipes de clubs permettant un accès à la division supérieure, qui devront aussi faire l'objet d'une étude attentive relative à leur dénomination.	JF/JL

Comité Directeur du 28 février 2015				
Date de rédaction	02 mars 2015			
Date de validation	20 juin 2015			
Date de diffusion	03 mars 2015			

FEDERATION FRANÇAISE DE SQUASH

2, rue de Paris - 94 100 SAINT MAUR DES FOSSES

Tél.: 01 55 12 34 90 / / Fax : 01 55 12 34 91

Site: www.ffsquash.com// E- mail: contact@ffsquash.com Siret n° 323 428 128 00066 – APE 926C – Agrément ministériel n°75S272 du 16 juillet 1981

Questions diverses	8			
		Conciliation CNOSF du 23 janvier 2015	Suites de la conciliation CNOSF avec l'Association Sportive du Squash d'Angers. Suite à la saisine du Bureau par la Commission d'Evaluation, le bureau a soumis au Comité Directeur la motion jointe en annexe du présent compte-rendu. Le débat dégage deux tendances, ce qui impose de procéder à un vote. Vote: La motion proposée par le Bureau est adoptée par 9 voix contre 3. A l'unanimité, les membres présents demandent aussi à ce que la saisie des fausses licences, action contraire à l'éthique associative, fasse l'objet d'investigations complémentaires. Remarque: Seuls 12 votes ont été exprimé, l'un des membres du CD n'étant plus présent au moment du vote.	JF/JDB/HP
		Le championnat de France Interligue Jeunes 2015	Il n'est pas acceptable que certaines ligues ne soient pas présentes lors de cette compétition. Le Comité Directeur demande à la CSN qui se réunira le 10 mars 2015 de formuler des propositions applicables dès la saison prochaine. Pour ce qui concerne aussi le secteur « Jeunes » le Comité Directeur demande à la CSN de se pencher aussi sur le dossier des Equipes évoluant en nationale issues d'associations qui n'ont pas de politique de développement dans ce domaine.	JL
		Play-Off 2016	Il s'agit d'un cas de force majeure ; l'Euro de football 2016 rendra très difficiles l'accès et l'hébergement au Club de Bordeaux Nord. La CSN devra se saisir de ce dossier lors de sa prochaine réunion. Un nouvel appel à candidature doit être lancé. L'éventuelle réaffectation de ce championnat à une structure organisant déjà une compétition nationale en 2016 est possible.	JDB/HP
	Play-Off 2015 Cette compétition a été attribuée à L'HERMINE, mais la Ligue demande à la Fédération de l'aider à trouver un JA. Le CD demande au secrétariat sportif de se mettre en relation avec le Président de Ligue pour trouver rapidement une solution.		JDB/HP	
		Le championnat du monde féminin par équipes 2016.	A ce jour nous attendons de plus amples informations de Veigy-Foncenex (City Green) et Clermont-Ferrand (H-Park). Les demandes de subventions auprès du CNDS ont été prises en compte et ont déjà fait l'objet d'arbitrages. Une décision définitive quant à l'attribution de ces subventions devrait nous parvenir à partir de la seconde quinzaine de mars 2015.	JDB/HP

Jacques FONTAINE Président

Secrétaire de séance : Jean-Denis BARBET - Secrétaire général

Comité Directeur du 28 février 2015				
Date de rédaction	02 mars 2015			
Date de validation	20 juin 2015			
Date de diffusion	03 mars 2015			

FEDERATION FRANÇAISE DE SQUASH

2, rue de Paris - 94 100 SAINT MAUR DES FOSSES
Tél.: 01 55 12 34 90 / / Fax : 01 55 12 34 91

Site : www.ffsquash.com// F- mail : contact@ffsquash.com

Comité Directeur du 28 février 2015 - Document annexes

3.2 – Eléments constitutifs du budget prévisionnel 2015.

Grandes masses:

Le prévisionnel 2015 est présenté à l'équilibre. En évolution de ± 2% par rapport au réalisé 2014.

Présentation par secteurs : Principales remarques (au regard du réalisé 2014)

- > Haut niveau en augmentation : Principalement dû à l'évolution du soutien aux sportifs (primes à la performance CM Monde Hommes)
- > Formation stable secteur aujourd'hui positif, notamment l'IF Squash
- > Vie sportive en baisse car nous n'avons pas d'événement en 2015 alors qu'en 2014 nous avions le solde de Mulhouse et Valenciennes. En 2015 il n'y a que l'AG de la WSF.
 - A noter aussi quelques évolutions sectorielles :
 - Hausse de la CSN: Médailles et balles car nous avions réalisé des achats anticipés en 2013 pour 2014,
 - Hausse de l'arbitrage liée à une action de validation des arbitres internationaux.
- Vie fédérale : stable
- > Communication Marketing stable : l'augmentation est liée à des négociations partenariales en cours et à l'évolution positive de la Boutique fédérale (l'analytique n'intègre pas la TVA).
- > DTN : En hausse, mais compensée par la CO
- > Développement : La hausse est liée à l'évolution du secteur « jeunes » bien subventionné par la CO.
- > Adhésions et affiliations en hausse
 - o Licences, suite à l'augmentation de tarif décidée en 2013 et qui provoque son plein impact cette année.
 - Base de données mise en service cette année (chargées provisionnées).
- Administration générale en baisse
 - Baisse des frais administratifs (10.000 €uros).
 - o Baisse de la masse salariale (deux départs en 2014 dont 1 non compensé).

6 - Dates des réunions fédérales 2015 et 2016

Réunions fédérales 2015/2016					
Date	Type de réunion	Mode			
vendredi 19 Juin 2015	Bureau Fédéral	Présentiel			
samedi 20 Juin 2015	Comité Directeur	Présentiel			
jeudi 10 septembre 2015	Bureau Fédéral	Présentiel			
vendredi 11 septembre 2015	Comité Directeur	Téléphonique			
vendredi 20 novembre 2015	Bureau Fédéral	Présentiel			
samedi 28 novembre 2015	Comité Directeur	Présentiel			
vendredi 15 janvier 2016	Bureau Fédéral	Téléphonique			
vendredi 26 février 2016	Bureau Fédéral	Présentiel			
samedi 27 février 2016	Comité Directeur	Présentiel			
jeudi 17 mars 2016	Bureau Fédéral	Présentiel			
vendredi 18 mars 2016	Réunion des Présidents de Ligues	Présentiel			
samedi 19 mars 2016	Assemblée Générale ordinaire	Présentiel			
A fixer	Bureau Fédéral	Présentiel			
samedi 25 juin 2016	Comité Directeur	Présentiel			

Point de situation relatif aux dossiers en cours

7.3 - Base de données fédérale/SquashNet

Base de données fédérale : Première livraison

Suite à une étude de ce qu'affiche actuellement la Base (livraison du 18/02/2015), nous avons fait les constatations suivantes :

- liens manquants entre les associations indépendantes (999) et les ligues,
- absence d'une « strate » des départements,
- historique des clubs et associations aléatoires,
- pas d'importation automatique des instances des ligues,
- pas de second numéro d'association pour les joueurs ayant une licence fédérale dans une association et jouant aussi dans une autre association corporative,
- erreurs de date de souscription de licences,
- etc....

En regardant en détail, les fichiers extraits de notre « base » n'étaient pas réellement structurés au départ. De plus, ils regroupaient plusieurs saisons. Par ailleurs, certains fichiers, les ligues par exemple, intégraient plusieurs entêtes identiques (Saison pour la saison et saison pour l'historique des saisons).

A ce stade, nous considérons <u>qu'il faut intégralement revoir ce premier import</u>, et nous avons restructuré les fichiers en conséquence.

La livraison évoquée ci-dessous comprend donc le répertoire « Derniers fichiers (25/02/2015) » dans lequel se trouvent deux dossiers, un pour la saison 2014/2015 et un autre pour la saison 2013/2014 avec, dans chacun d'entre eux :

- 2 fichiers, l'un au format Excel et l'autre en csv, des Ligues pour la saison concernée
- 2 fichiers, l'un au format Excel et l'autre en csv, des départements pour la saison concernée
- 2 fichiers, l'un au format Excel et l'autre en csv, des structures (nos clubs) pour la saison concernée
- 2 fichiers, l'un au format Excel et l'autre en csv, des associations pour la saison concernée
- 2 fichiers, l'un au format Excel et l'autre en csv, des Licenciés pour la saison concernée

Les autres saisons seront reprises à partir du début de la semaine prochaine.

Explications complémentaires:

Fichier des Ligues :

Il a été repris intégralement en renumérotant chaque ligue avec un indicatif « L » devant le numéro qui est fondé sur les trois premiers chiffres du département où a été fondée la Ligue.

Création d'un fichier des départements

Numérotation de chaque département avec un indicatif « D » devant le numéro qui est fondé sur les trois premiers chiffres du chef-lieu de département. Ce fichier inclut le numéro de la Ligue de référence.

Reprise du fichier des structures (nos clubs)

Renumérotation de chaque structure (nos Clubs) avec les trois premiers chiffres du département puis une numérotation chronologique de 1 à 999 en fonction de la date de première affiliation de la structure (ex : notre actuel n° 61 devient 006001).

Ce fichier inclut les numéros du département et de la Ligue de référence.

Reprise du fichier des associations

Renumérotation de chaque association A pour les associations, C pour les Assos corporatives, R pour les regroupements corpo avec les trois premiers chiffres du département puis une numérotation chronologique de 1 à 999 en fonction de la date de première affiliation de la structure (ex : notre actuel n° 69004 devient 069004).

Nous y avons intégré les nouveaux numéros des structures (nos clubs), <u>par contre il n'y a plus de n° 999 pour les associations qui n'ont pas de structures hébergeur (nos clubs), il faudra les rattacher au département</u>
Ce fichier inclut les numéros du département et de la Ligue de référence.

Fichiers de licenciés :

Ils ont été dé doublonnés manuellement en deux phases successives :

- 1 Tri par n° de licence puis suppression des doublons
- 2 Tri par Nom/prénom et Année de naissance puis suppression des doublons

Nous y avons intégré les nouveaux numéros des structures (nos clubs) et des associations ; sur ce point quelques remarques :

- Les personnes directement licenciées à la ligue ont le NumLigue comme numéro d'association.
- Certains joueurs ont deux numéros d'association, un numéro d'association (NUM_ASSO & AS_Corpo). Le premier correspond à l'association où ils ont pris leur licence et pour laquelle ils jouent les tournois officiels, le second à l'Association Corpo où ils jouent pour leur entreprise. Pour plus de simplicité, nous avons juxtaposé ces deux références.
- Nous avons laissé le numéro de structure (nos Clubs), mais je ne suis pas persuadé que ce soit utile à partir du moment où l'association est référencée.

8 - Point de situation relatif aux dossiers en cours

8.1 : Conciliations CNOSF du 23 janvier 2015 (Suites données) : Décision soumise au CD du 28/02/2015

<u>Objet</u>: Délibération faisant suite à la proposition transmise par la Commission d'Evaluation relative à la demande d'affiliation du « Club de Squash du Lac de Maine ».

La proposition de Commission d'Evaluation figure en pièce jointe de la présente délibération.

AFFAIRE CLUB DE SQUASH DU LAC DU MAINE ET ASSOCIATION SPORTIVE DU SQUASH D'ANGERS.

RAPPEL DU CONTEXTE:

- 1) Lors de la saison 2013/2014, la structure de pratique privée « *Club de squash du Lac du Maine* » a bénéficié à sa demande d'un protocole fédéral permettant d'obtenir l'homologation d'un tournoi professionnel PSA-Challenger.
- 2) Ce tournoi a été homologué et a eu lieu.
 - Mais parallèlement le « *Club de squash du Lac du Maine* » n'a respecté aucun des engagements auxquels il s'était engagé dans ledit protocole : le nombre de licences saisies tout au long de la saison 2013/2014 a été de zéro.
 - Cette situation n'a pas permis à la structure de pratique privée « *Club du squash du Lac du Maine* » de bénéficier du statut de Club Affilié et donc entre autres de pouvoir organiser des manifestations homologuées pour la saison suivante 2014/2015
- 3) La structure de pratique privée « Club de squash du lac du Maine » et l'Association Sportive qu'elle héberge « *l'Association Sportive du Squash d'Angers* » ont alors saisi la Commission de Conciliation du CNOSF le 5 décembre 2014 pour, entre autres, obtenir l'homologation d'un nouveau Tournoi professionnel PSA prévu début juin 2015.
 - Lors de la commission de conciliation qui s'est tenue le 23 janvier 2014 au CNOSF, gain de cause ne leur a pas été donné.
- 4) Dans ce contexte « L'Association Sportive du Squash d'Angers » a alors dans un premier temps saisi cent deux (102) fausses licences qui ont fait l'objet d'un courrier fédéral du 12 février 2015. Ces 102 fausses licences sont venues s'ajouter aux 18 licences légitimes déjà prises au titre de la saison 2014/2015.

- 5) A la suite du courrier fédéral relatif aux fausses licences, l'Association Sportive a saisi successivement les 17/02/2015, 18/02/2015 et 19/02/2015 cent deux (102) nouvelles licences.
- 6) La structure de pratique privée « Club de squash du Lac du Maine » a reconnu, soutenu et utilisé dans ses demandes et courriers les deux saisies successives de vraies et fausses licences par « l'Association Sportive du Squash d'Angers »
- 7) La structure de pratique « *Club de Squash du Lac du Maine* » sollicite à nouveau l'homologation de son Tournoi professionnel PSA 2015.

	8)	Dans ce contexte la	a Commission d	'Evaluation a sa	isi le Bureau	Fédéral le 27	février 201
--	----	---------------------	----------------	------------------	---------------	---------------	-------------

DECISION DU BUREAU FEDERAL

- La FF Squash tient à stigmatiser et à dénoncer les procédés utilisés par la structure de pratique privée « Club du Squash du Lac du Maine » et par « l'Association Sportive du Squash d'Angers » qui ne correspondent ni à l'esprit du sport ni ne respectent la mission de la Commission de Conciliation du CNOSF.
- 2) La FF Squash précise que le nombre total de 120 licences avancé par la structure de pratique privée « *Club de Squash du lac du Maine* » pour soutenir sa demande d'homologation n'apparait pas dans les conclusions de la Conciliation du CNOSF et ne correspond pas non plus à un quelconque accord fédéral. Il est le résultat de l'addition faite par les deux entités (Club et Association) du nombre des nouvelles licences saisies à la suite de la conciliation (102) et des anciennes déjà saisies au titre de la saison actuelle. (cf. points 3 et 4 ci-dessus)
- 3) La FF Squash entend situer sa réflexion au niveau de l'intérêt général du squash français qui mérite mieux que de tels procédés et respecter l'esprit de la Conciliation du CNOSF du 23 janvier 2015.
- 4) La FF Squash propose un « Protocole Exceptionnel » valable jusqu'au 31 aout 2015 permettant que le tournoi professionnel PSA prévu en juin 2015 puisse se tenir.
- 5) Dans le cadre de ce « Protocole Exceptionnel » « *l'Association Sportive du Squash d'Angers* » devra officiellement solliciter la reprise de son hébergement à la structure de pratique privée « *Club du squash Lac du Maine* ».
- 6) Les deux entités (*Association Sportive du Squash d'Angers* et le *Club du Squash du lac du Maine*) devront accueillir dans les tableaux de leur Tournoi PSA Challenger de jeunes joueurs français en leur offrant des « wild card » en fonction des demandes de la Direction Technique Nationale.

- 7) La signature définitive de ce « Protocole Exceptionnel » est liée à la régularisation simultanée de toutes les questions financières pendantes.
- 8) La saison 2014/2015 se termine le 31 aout 2015 et, contrairement à la saison précédente, la structure de pratique privée « *Club du squash Lac du Maine* » devra mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour arriver à l'objectif un joueur-une licence et se conformer aux règlements fédéraux.

Commission d'Evaluation « Clubs Affiliés » saison 2014/2015 <u>Compte-rendu de la commission exceptionnelle du 27 février 2015</u>

Présents :

- Serge VIAUD : **Président de la commission**

Jacques FONTAINE - Jean-Denis BARBET - Dominique FONTANON

Jacques LAGRANGE - Maryse DEGARDIN - Henri PREVOST

Excusé: Jean-Michel GRASSER

Ordre du jour : Demande d'affiliation du Club de Squash du Lac de Maine (Angers)

L'ensemble des documents ont été transmis aux membres de la commission avec l'ordre du jour.

- 1) Pour ce qui concerne les éléments relatifs à la demande du Club, la commission constate :
 - a. Que le Club de Squash du Lac de Maine a déjà été bénéficiaire d'un protocole durant la saison 2013/2014, protocole destiné à lui permettre l'organisation d'un tournoi PSA.
 - b. Qu'il n'a donné aucune suite à ce protocole, le nombre de licences saisies en 2013/2014 ayant été égal à 0 (zéro),
- 2) Pour ce qui concerne l'Association Sportive du Squash d'Angers, elle remarque aussi :
 - a. Que l'Association Sportive du Squash d'Angers a saisi 102 fausses licences le 07/02/2015, et ce dans l'intérêt d'un tiers, le club ; afin, nous citons, « d'être en règle avec nos sponsors ». Ces fausses licences n'ont fait l'objet d'aucune modification ultérieure.
 - b. Que le Club de Squash du Lac de Maine a reconnu et soutenu la saisie des fausses et des nouvelles licences souscrites par l'association sportive.
 - c. Qu'elle a saisi 53 licences le 17/02/2015, 22 licences le 18/02/2015 puis 27 le 19/02/2015, soit 102 nouvelles licences depuis le 17/02/2015 au lieu de « *ressaisir* » ces licences comme indiqué par le Président de l'association.
 - d. Que l'Association était, en 2013/2014, hébergée au Club de Squash du Lac de Maine, et qu'elle n'a pas, pour la saison 2014/2015 de club « hébergeur » officiel.
- 3) Par ailleurs, le chiffre de 120 licences évoqué par le club, n'est nulle part mentionné dans le compte-rendu de la conciliation qui s'est tenue le 23 janvier au CNOSF et a donc été défini unilatéralement par l'association et/ou le Club.

La commission considère que le contexte particulier de la demande du Club de Squash du Lac de Maine qui fait suite à une procédure de conciliation où seule l'association affiliée était présente et s'inscrit dans le cadre des constatations évoquées ci-dessus dépasse son pouvoir de décision. Elle se doit cependant, au regard des règlements fédéraux de formuler une proposition « dans

l'intérêt du squash ».

Elle fait donc part au Bureau de la Fédération des propositions suivantes :

A) Attribution d'un « Protocole Exceptionnel » à l'attention du Club de Squash du Lac du Maine, jusqu'à la fin de la saison sportive 2014/2015, afin de permettre à l'association et au club

d'organiser le tournoi PSA qu'ils envisagent. L'attribution de ce Protocole Exceptionnel sera cependant soumise à une demande formelle de l'association Sportive du Squash d'Angers

relative à la reprise de son hébergement par le Club privé précité.

B) Ajout, dans le Protocole Exceptionnel proposé au Club, que la saison sportive se termine le 31

août et qu'il devra, contrairement à la saison précédente, mettre en œuvre tous les moyens

nécessaires pour arriver à l'objectif « un joueur, une licence ».

Par contre, elle ne se considère pas compétente pour ce qui concerne la saisie des fausses licences et des conséquences qui en découlent qui relève, selon elle, d'une autre instance et demande au

Bureau de la fédération de se saisir de point.

Le Président de la Commission : Serge VIAUD